

**Maître Bruno ALLALI**, Avocat au Barreau de PARIS  
demeurant 11 bis rue du Colisée, 75008 PARIS - **Tél. : 01 42 67 56 35**

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Le JEUDI 15 DECEMBRE 2022 à 14 Heures**

---

A l'audience du Juge de l'Exécution « Ventes Immobilières », au Tribunal de PARIS,  
Parvis du Tribunal de PARIS, à PARIS 17<sup>ème</sup>, en **UN SEUL LOT**,  
au plus offrant et dernier enchérisseur, des lots ci-après désignés :

Dans un immeuble sis à **PARIS 17<sup>ème</sup>**

41 rue Lemercier et 32 rue La Condamine. A l'angle de ces deux voies

Cadastré section 1703 CP numéro 156, lieudit « 41 rue Lemercier » pour une contenance superficielle de 144 m<sup>2</sup>

Et plus précisément **41 rue Lemercier**

LOT numéro 1 : Escalier unique, au sous-sol, la première en descendant l'escalier, **UNE CAVE**

Et les 6/10.000<sup>èmes</sup> des parties communes générales de l'immeuble.

LOT numéro 18 : Escalier unique, au deuxième étage, porte droite, **UN APPARTEMENT**

comprenant selon procès-verbal de description dressé le 26 avril 2022 par Maître Don-Pierre DONSIMONI,

Commissaire de Justice associé à CRETEIL (94) : une entrée, un séjour avec placards, deux chambres dont

l'une avec placard, une cuisine, une salle de bain, un w.-c. - **SUPERFICIE** (Loi Carrez) : **58,64 m<sup>2</sup>**

Et les 847/10.000<sup>èmes</sup> des parties communes générales de l'immeuble.

Les lieux sont occupés

---

Cette vente a lieu à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble situé 41 rue Lemercier et 32 rue La Condamine, 75017 PARIS**, représenté par son syndic, la SAS SULLY GESTION, Société par Actions Simplifiée à associée unique, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 327 562 062, dont le siège social est sis 42 quai Henri IV et 1 rue Agrippa d'Aubigné, 75004 PARIS. Ayant pour Avocat Maître Bruno ALLALI, Avocat au Barreau de PARIS.

---

**MISE A PRIX : 100.000 Euros** (Cent mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

---

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de PARIS.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de PARIS

Fait et rédigé à PARIS, le 17 octobre 2022. Signé : Maître Bruno ALLALI.

---

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution « Ventes immobilières » du Tribunal Judiciaire de PARIS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00148.

- A **Maître Bruno ALLALI**, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 11 bis rue du Colisée, 75008 PARIS  
**Tél. : 01 42 67 56 35.**

**Sur les lieux pour visiter le MARDI 6 DECEMBRE 2022 de 14 Heures à 15 Heures.**

---